



*La Plaine sur mer*

**MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER**

**LOIRE-ATLANTIQUE**

## **Arrêté n° 2023-240-PM**

**Objet : Déploiement d'un périmètre de sécurité autour d'un contenant s'apparentant à une munition de guerre, découvert à marée basse sur l'estran, fiché dans une enclave d'enrochement naturel.**

**Lieu-dit « La Roche Percée ».**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

**Vu le code Général de la Sécurité Intérieure**

**Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-2**

Considérant la découverte d'un contenant s'apparentant à une munition de guerre fiché dans une enclave d'enrochement naturel sur l'estran de « la Roche Percée » et se découvrant partiellement par les mouvements des marées.

Considérant au regard de cette découverte, la nécessité d'établir un périmètre étanche à tout public dans un rayon de 300 mètres.

Considérant la programmation de l'intervention du service de déminage ce jour, jeudi 17 août 2023 – 10 h 30.

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** l'accès au secteur de la Roche Percée par le boulevard de la Tara ainsi que par le sentier douanier et l'estran est formellement interdit au public, à compter du jeudi 17 août 2023 de 09 H 30 à midi, dans le cadre de l'intervention du service de déminage engagé sur la neutralisation et l'évacuation d'un contenant s'apparentant à une munition de guerre, de type « obus ».

**Article 2 :** Les riverains impactés dans le périmètre défini devront impérativement quitter leur domicile dans le créneau horaire défini dans l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 5 : Ampliation**

-Monsieur le Commandant de Compagnie de la GENDARMERIE de PORNIC

-Monsieur le Commandant du détachement du service de déminage, en charge de l'opération d'extraction et d'enlèvement.

La Plaine-sur-Mer, le 17/08/2023,

**Pour le Maire absent,  
La Première Adjointe  
Danièle VINCENT**

